



## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 2 septembre 2008, les résolutions suivantes :

**PP08-14007** : « Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé aux 7285-7295, rue Chabot, à des fins de salle de spectacle et de bureau en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003). »

**PP08-14008** : « Accorder, par résolution, le projet particulier d'occupation du bâtiment à agrandir situé au 8181, 2<sup>e</sup> Avenue aux fins d'une résidence étudiante, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003). »

**PP08-14009** : « Accorder, par résolution, le projet particulier d'occupation du bâtiment à agrandir situé aux 7911 à 7913, boulevard Saint-Michel aux fins de réparation et d'entretien de véhicules automobiles, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003). »

**PP08-14010** : « Accorder, par résolution, le projet particulier d'occupation du bâtiment situé au 3250, boulevard Crémazie, afin de permettre l'usage « meubles et accessoires domestiques » et de régulariser la localisation d'une aire de stationnement aux abords du boulevard Crémazie Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003). »

Toute personne intéressée peut consulter ces résolutions au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces résolutions entrent en vigueur conformément à la loi.

Montréal, le 7 septembre 2008

La secrétaire d'arrondissement,  
**M<sup>e</sup> Danielle Lamarre Trignac, avocate**